

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 8 janvier 2013, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur deux demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété située au 3555, rue Sartelon et a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'accès véhiculaire et l'ouverture véhiculaire ne respectent pas toutes les normes applicables.

La seconde demande concerne les propriétés situées du 2101 au 2261, rue du Chinook et du 2039 au 2215, rue des Montérégiennes et a pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contigües dont les constructions souterraines apparentes, la localisation des terrasses et des escaliers extérieurs ne respectent pas toutes normes applicables.

Montréal, le 7 décembre 2012

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, January 8 2013, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on two applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 3555 rue Sartelon to authorize the construction of an industrial building of which the vehicle access do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the properties located from 2101 to 2261 rue du Chinook and from 2039 to 2215 rue des Montérégiennes to authorize the construction of adjacent single-family dwellings of which the underground apparent constructions, the localization of terraces and the outdoor staircase do not respect all the applicable standards.

Montréal, December 7, 2012

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council